



**DÉCISION DU MAIRE**  
N° 2023 - 018

*Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat*

**COMMANDE PUBLIQUE**  
**DESAMIANTAGE DU CINEMA-THEATRE – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;
- Vu la décision 22-210 du 10 octobre 2022 attribuant le lot n°2 « installation de chantier - démolitions - gros-œuvre - maçonnerie - cloisonnement - faïences » à l'entreprise SARL JEAN MARQUIS pour un montant de 355 000 € HT ;
- Vu le devis de l'entreprise MARQUIS pour la réalisation de travaux supplémentaires de désamiantage ;
- Vu les rapports complémentaires réalisés par l'entreprise DEKRA dans le cadre de la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation des travaux ;
- Vu le cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du lot n°2 contraignant l'entreprise attributaire à réaliser les travaux de désamiantage ;
- Considérant que ces travaux relèvent de circonstances imprévues.

**DECIDE**

- De l'autoriser, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'avenant n°1 au lot n°2 « installation de chantier - démolitions - gros-œuvre - maçonnerie - cloisonnement - faïences » du marché de travaux relatif à la réhabilitation du cinéma-théâtre de la ville de Tonnerre :
  - o Montant des travaux supplémentaires : 8 338 € HT soit 10 005.60 € TTC.
  - o % écart introduit par l'avenant : + 2.35%.

A Tonnerre, le 26 janvier 2023

Pour extrait conforme,

Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre

